

LES MÉTIERS

DE L'EMPLOI À LA FORMATION



COMMUNICATION, INFORMATION, ART ET SPECTACLE

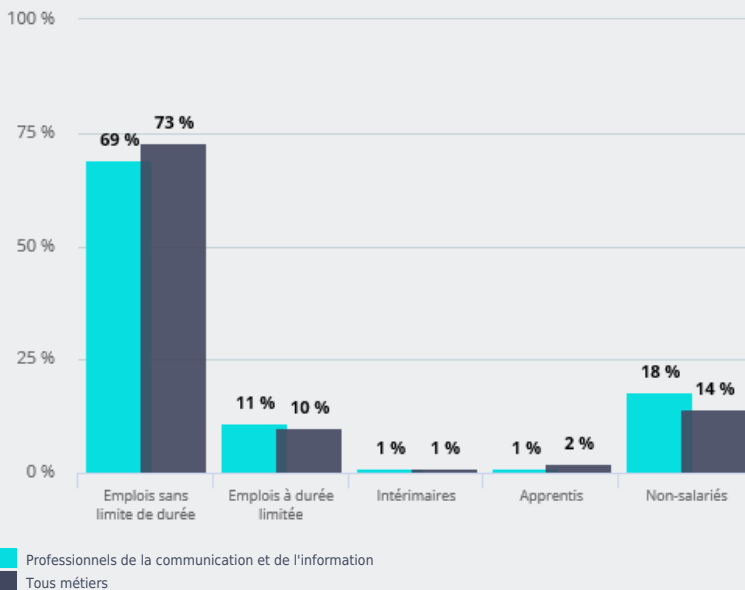
**PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION ET DE
L'INFORMATION****QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?**Projet financé avec le concours de l'Union européenne
avec le Fonds social européen.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹

67 %

des professionnels exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



La moitié des personnes exerçant ce métier gagnent plus de

2 330 €

net par mois à temps plein (1 800 € tous métiers)



19 %

des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (17 % tous métiers)



CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

48 %

des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie "Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises"



- 48 % Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 25 % Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
- 24 % Cadres d'entreprise
- 3 % Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES FEMMES EN EMPLOI

64 %

des femmes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée

■ Professionnels de la communication et de l'information
 ■ Tous métiers



STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES HOMMES EN EMPLOI

72 %

des hommes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée

■ Professionnels de la communication et de l'information
 ■ Tous métiers



23 % des femmes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (25 % des femmes en emploi)

12 % des hommes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (9 % des hommes en emploi)

La moitié des femmes exerçant ce métier gagnent plus de **2 220 €** net par mois à temps plein (1 750 € pour les femmes tous métiers confondus)

La moitié des hommes exerçant ce métier gagnent plus de **2 570 €** net par mois à temps plein (1 860 € pour les hommes tous métiers confondus)

📄 Sources : Insee - RP au lieu de résidence, Base tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

📌 Notes :

¹ Les emplois sans limite de durée regroupent les contrats à durée indéterminée et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les contrats à durée déterminée, les contrats aidés et les stagiaires rémunérés. Les emplois non-salariés regroupent notamment les travailleurs indépendants ou les personnes travaillant à leur compte.